

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par les sociétés « Socorfi-Groupe Galvanoplast, SARL » et « SATEC, SAS » du contrôle conjoint de la société « EFOA, SARL »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **L'acquéreur n°1** : la société « Socorfi-Groupe Galvanoplast, SARL » ;
- **L'acquéreur n°2** : la société « SATEC, SAS »
- **La cible** : la société « EFOA, SARL ».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Le secteur de l'aéronautique.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 01 juillet 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

### FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en la prise de contrôle conjoint de la société « EFOA, SARL » par les sociétés « Socorfi-Groupe Galvanoplast, SARL » et « SATEC, SAS ». Cette opération s'effectue via l'acquisition par chacune des deux sociétés de 50 % du capital social et des droits de vote de la société « EFOA, SARL ».

« Socorfi-Groupe Galvanoplast, SARL » est une société à responsabilité limitée au capital de 453 392 euros, ayant son siège social à VOIE D'ARPENANS, 70200 LES AYNANS, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 676 050 032. « Socorfi-Groupe Galvanoplast, SARL » est un groupe industriel spécialisé dans le traitement de surface. Il est présent au Maroc depuis 2017 via la société « Electroplast », spécialisée en Cataphorèse et zinc-nickel pour l'industrie automobile.

« SATEC, SAS » est une société par actions simplifiée au capital de 152 000 euros, ayant son siège social à Zone Industrielle de Buchelay, 9 Rue des Closeaux, 78200 Buchelay, et immatriculée auprès du RCS Versailles sous le numéro 599 801 495. Elle est un spécialiste français du traitement de surface aéronautique.

« EFOA, SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, au capital de 2 500 000 dirhams, située dans la Zone Industrielle EL BOUZANINE, route principale N°9 Km21 Nouaceur, et immatriculée sous l'identifiant fiscal N° 06101533. Elle est spécialisée dans le traitement de surface aéronautique.

Fait à Rabat, le 19 juin 2026.